



Réclamation "litige" assurance véhicule

Par **redron regine**, le **15/01/2010** à **14:33**

Bonjour, et bonne Année 2010

SVP.. J'ai tamponné un véhicule sur le parking de ma résidence qui était garé le long d'un emplacement réservé au local poubelle, panneau t'interdiction signalé, en sortant de mon emplacant (marche arrière et doucement)à l'aube il faisait nuit,(6h) à cause de la non visibilité parce que parking non éclairé.. l'assurance m'impute la faute à 100%..Je précise par ailleurs que cette personne sur le constat n'a pas écrit qu'il y avait un panneau d'interdit et qui plus est, travaille pour un groupe MAZDA qui a une grosse assurance, et qui n'a pas attendu pour "réparer la bosse" puisque le lendemain même, sa voiture de service était réparée.. je conteste bien évidemment le 100 %. Il n'avait pas à stationner à un emplacement interdit gênant la circulation des voitures..je précise que la distance de mon véhicule au sien était à peine de 2m50...pourriez vous me faire savoir quels sont les recours contre cette injustice.. espérant une réponse me conseillant. Agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Par **ChrisBdx**, le **23/01/2010** à **21:17**

Bonsoir

L'assureur ne fera qu'appliquer ce que vous avez indiqué sur le constat amiable, au recto, car c'est la seule partie visible en commun par les deux assureurs.

Si le constat est non conforme mais signé par vos soins, il est non contestable, à moins de trouver des témoins des faits.